

**S-MONEY**

Société par Actions Simplifiée au capital de 64 427 585 euros

Siège social : 110, avenue de France - 75013 PARIS

501 586 341 R.C.S. PARIS

Comptes annuels du 01/01/2020 au 31/12/2020

Comptes annuels approuvés par décision de l'associé unique en date du 31 mai 2021

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2020 (en euros)**

ACTIF	Références notes principes comptables	31/12/2020			31/12/2019
		Brut	Amort. dépréc.	Net	
Créances sur les étés de crédit.....	Note 1	66 453 747		66 453 747	69 570 489
Opérations avec la clientèle .....	Note 2	2 155 853	145 129	2 010 724	985 879
Parts dans les ent. liées.....	Note 3 et 3bis	34 190 222	4 386 409	29 803 813	27 130 866
Immob. corp. et inc. ....	Note 4	14 703 750	5 327 038	9 376 711	5 146 974
Autres actifs.....	Note 5	4 736 502	141 473	4 595 029	12 087 878
Cptes de régul. .	Note 6	228 634		228 634	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>122 468 707</b>	<b>10 000 050</b>	<b>112 468 657</b>	<b>114 922 086</b>

PASSIF	Références notes principes comptables	31/12/2020	31/12/2019
Opérations avec la clientèle .....	Note 2	52 243 636	59 374 459
Autres passifs .....	Note 5	7 344 692	10 898 731
Provisions .....	Note 7	144 551	40 181
Capitaux propres hors FRBG .....	Note 8	52 735 778	44 608 715
- Capital souscrit.....		64 427 585	47 501 357
- Primes d'émission.....		40 615 711	36 891 941
- Report à nouveau.....		- 39 784 583	- 25 755 482
- Résultat de l'exercice.....		- 12 522 936	- 14 029 101
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>112 468 657</b>	<b>114 922 086</b>

HORS-BILAN. Néant.

COMPTE DE RESULTAT (en euros)	Références notes principes comptables	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts et charges assimilées.....	Note 9	- 96 997	- 128 364
Commissions et frais (produits) .....	Note 9	4 700 988	8 217 346
Commissions et frais (charges) .....	Note 9	- 2 004 497	- 3 051 217
Autres charges d'exploitation bancaire .....	Note 9	- 108 076	-
<b>PRODUIT NET BANCAIRE .....</b>	<b>Note 9</b>	<b>2 491 417</b>	<b>5 037 765</b>
Charges générales d'exploitation .....	Note 10	- 12 420 023	- 13 070 744
Dotations aux amort. et aux dépréciations sur immob. incorporelles et corporelles .....	Note 10	- 2 116 804	- 2 664 895
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION .....</b>	<b>Note 10</b>	<b>- 12 045 410</b>	<b>- 10 697 874</b>
Coût du risque .....	Note 10	543 340	- 1 132 050
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION .....</b>	<b>Note 10</b>	<b>- 11 502 070</b>	<b>- 11 829 924</b>
Résultat sur actifs immobilisés .....	Note 10	- 683	- 1 983 882
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT.....</b>	<b>Note 10</b>	<b>- 11 502 753</b>	<b>- 13 813 805</b>
Résultat exceptionnel.....	Note 10	- 1 462 227	- 389 466
Impôt sur les bénéfices .....	Note 10	442 044	-
Dot./repr. de FRBG et prov. réglementées.....	Note 10	-	174 171
<b>RESULTAT NET .....</b>	<b>Note 10</b>	<b>- 12 522 936</b>	<b>- 14 029 101</b>

**ANNEXE.****REGLES ET METHODES COMPTABLES.**

**PREAMBULE. Chiffres de l'exercice.** L'exercice social clos a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020. Le total du bilan au 31/12/2020 s'élève à 112 468 657 euros. Le compte de résultat de l'exercice fait ressortir un produit net bancaire de 2 491 417 euros et une perte nette de 12 522 936 euros. **Faits caractéristiques de l'exercice.** L'activité de S-MONEY en 2020 a été consacrée à la poursuite de sa transformation avec notamment le démarrage des travaux d'industrialisation de la production bancaire. Les processus financiers ont été également améliorés avec la mise en place de SAGE FRP1000 comme nouvel outil comptable intégré et de YOOZ comme outil de dématérialisation des factures fournisseurs. L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire du Covid-19. La propagation rapide de la pandémie a entraîné une dégradation de la situation économique mondiale, touchant de nombreux secteurs d'activité et se traduisant par des répercussions importantes sur les activités économiques de nombreux pays. Afin de soutenir l'économie durant cette crise sanitaire, les pouvoirs publics nationaux et les pouvoirs publics français en particulier ont annoncé des mesures visant à fournir une aide financière et non financière aux secteurs d'activités affectés (mise en place de prêts garantis par l'état (PGE), recours au chômage partiel, subventions divers...). Ainsi le contexte sanitaire particulier a eu des répercussions sur l'activité commerciale de S-MONEY (notamment en raison de la fermeture des universités, des stations de ski et, de manière plus générale, des mesures de confinement). Toutefois, S-MONEY a su adapter son organisation en interne en déployant les moyens à sa disposition pour y faire face notamment la mise en place réussie du télétravail à 100 % des équipes. Dans cet environnement marqué par un fort degré d'incertitude, il a été tenu compte des effets de la crise, tels qu'ils pouvaient être appréhendés en date d'arrêtés dans les comptes du 31/12/2020. **Evènements significatifs intervenus depuis la clôture de l'exercice.** L'année 2020 a été consacrée à la poursuite de la transformation et à l'amorçage de la croissance de S-MONEY qui se poursuivra tout au long de l'année 2021. S-MONEY a par ailleurs décidé de mettre fin au marché de la Région Occitanie en 2021, considérant que les prestations rendues dans le cadre de cette activité ne sont pas en adéquation avec le cœur de métier de la société. Un acte d'engagement a donc été signé avec la Région pour céder l'actif informatique de

cette activité au nouveau prestataire retenu par la Région. Cette cession sera effective à la fin de la campagne annuelle 2020-2021, le 31/05/2021, avec un engagement de S-MONEY d'assurer l'accompagnement technique et fonctionnel du nouveau prestataire jusqu'au 30/09/2021.

**REGLES ET METHODES COMPTABLES DE PRESENTATION DES COMPTES INDIVIDUELS.**

La SAS S-MONEY a un statut d'établissement de paiement et d'émetteur de monnaie électronique. Ses comptes sont établis conformément aux dispositions du plan comptable applicable aux établissements de crédit et aux principes comptables français. Les comptes individuels de la Société sont établis et présentés conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 du 26/11/2014, relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire de l'Autorité des Normes Comptables. L'activité principale de S-MONEY est de mettre en œuvre, gérer et commercialiser un service de monnaie électronique intégrant la gestion de comptes de monnaie électronique à destination de clients personnes physiques ou morales, et d'une manière générale toutes opérations autorisées aux établissements de monnaies électroniques agréées dans l'espace économique européen. Depuis le 09/12/2018, S-MONEY a étendu son activité à la fourniture des services de paiement suivants tels que mentionnés au II de l'article L. 314-1 du Code monétaire et financier (CMF) : « 2 : Retrait d'espèces sur un compte de paiement ; 3a) : Prélèvements ; 3b) : Opérations de paiement effectuées avec une carte de paiement ; 3c) : Virements ; 5 : Acquisition d'opérations de paiement et émission d'instruments de paiement ». La commercialisation de ces nouveaux services ne démarrera cependant qu'à partir de l'exercice 2021. La société S-MONEY est consolidée par intégration globale par sa maison mère NATIXIS. **Principes comptables et méthodes d'évaluation.** Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation ; indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur. Conformément aux principes comptables applicables aux établissements de paiement et d'émetteur de monnaie électronique, les méthodes d'évaluation prennent en compte pour la majorité des opérations l'intention dans laquelle celles-ci ont été conclues. **Note 1. Créances et dettes sur les établissements de crédit.** Les créances et dettes sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances et dettes détenues au titre d'opérations bancaires à l'exception de celles matérialisées par un titre. Les créances et dettes sur les établissements de crédit sont inscrites au bilan à leur valeur nominale, augmentés des intérêts courus non échus et nets des dépréciations constituées au titre du risque de crédit. **Règles de cantonnement des fonds collectés. Cadre réglementaire.** Les fonds collectés par les établissements de monnaie électronique, soit en vue de l'émission et de la gestion de monnaie électronique, soit en vue de la prestation de services de paiement, ne sont pas des dépôts ou autres fonds reçus du public au sens de l'article L. 312-2 du CMF. Il en résulte que les établissements de monnaie électronique (EME) et de paiement (EP) ne peuvent disposer des fonds collectés auprès du public pour leur propre compte (article L. 526-5 du CMF). Conformément à l'article L. 526-32 du CMF, S-MONEY a l'obligation de protéger les fonds collectés auprès des personnes physiques ou morales, directement ou via des intermédiaires. Pour ce faire, S-MONEY a mis en place le schéma général suivant : deux comptes de cantonnement distincts sont ouverts pour les activités en monnaie électronique et en services de paiement dans les livres de NATIXIS SA, établissement de crédit et société mère de S-MONEY via NATIXIS PAYMENTS HOLDING ; s'agissant de la monnaie électronique, lorsqu'un utilisateur passe un ordre de chargement, la monnaie électronique est émise sur le compte sans délai ; le versement des fonds sur le compte de cantonnement est réalisé à l'issue du rapprochement entre les fonds reçus sur le compte de règlement et les opérations de chargement de monnaie électronique. **Note 2. Opérations avec la clientèle.** Les dettes envers la clientèle sont principalement constituées d'encours de monnaie électronique et sont ventilées d'après le lieu de résidence de l'opération. En cas d'impayés sur les opérations de chargement de porte-monnaie électronique ou de règlement par monnaie électronique par les porteurs, S-MONEY recouvre les sommes dues auprès des partenaires conformément aux conditions de partenariat qui les lient. Chaque fin de trimestre, un Comité impayés se réunit pour statuer sur les impayés non régularisés, par partenaire. Un déclassement comptable est effectué du compte d'encours dû à la clientèle, vers le compte de créances impayées pour le montant des sommes non régularisées. La méthodologie de provisionnement des créances impayées est décrite dans la procédure Gestion des impayés S-MONEY. Du fait de la mise en place récente du service de recouvrement, et d'une antériorité faible au niveau du défaut de paiement de ses créances, S-MONEY a opté pour les taux de provisionnement suivants : si le montant de la créance recouvrée est supérieur à 0 alors le taux de provisionnement est à hauteur de 50 % du montant de la créance restant due ; si le montant de la créance recouvrée est égal à 0 alors le taux de provisionnement est à hauteur de 100 % du montant de la créance restant due ; pour les sociétés du Groupe, aucune provision n'est comptabilisée ; cas de l'activité « Collect.Online » : l'activité de Collect.Online a un taux de recouvrement à hauteur de 99 %. De ce fait, le risque étant moindre, le montant de la provision est limité à 1 % de la créance restant due. **Note 3. Parts dans les entreprises liées.** Les parts dans les entreprises liées et les autres immobilisations financières figurent au bilan pour leur coût d'acquisition net des dépréciations éventuelles. Une dépréciation est constituée dès lors que la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur nette comptable. La valeur d'inventaire des parts dans les entreprises liées est déterminée soit à la valeur de marché, soit en fonction de la quote-part de situation nette détenue et d'un ensemble de données composé notamment : d'éléments historiques ayant servi à apprécier la valeur d'origine des titres ; d'éléments actuels tels que la rentabilité de l'entreprise ou la valeur réelle des actifs sous-jacents ; d'éléments futurs correspondant aux perspectives de rentabilité ou de réalisation et aux tendances de la conjoncture économique. **LAKOOZ.** S-MONEY a acquis 85 % de la société LAKOOZ qui détient la marque « Le Pot Commun » en date du 21/10/2015, pour un montant de 7 Meuros, les frais d'acquisition représentent 65 Keuros. Au 31/12/2020, S-MONEY détient 96,51 % du capital de la société LAKOOZ, suite à l'acquisition de 12 134 titres sous option au prix d'exercice total de 962 316 euros. **SERENIPAY.** En date du 22/06/2016, S-MONEY a acquis 54,9 % de la société SERENIPAY qui exploite la plateforme de paiement DEPOPASS, pour un montant de 2 010 984 euros ; les frais d'acquisition représentent 74 133 euros. Suite aux rachats de titres et aux avances effectuées en compte courant d'associés successifs depuis cette date, et à la dissolution entérinée par l'AGE du 19/04/2019 de la SAS SERENIPAY, S-MONEY ayant donné son approbation pour cette liquidation, les titres et créances de participations ont été provisionnés à 100 % dans les livres de S-MONEY, soit une provision totale de 4 386 409 euros au 31/12/2020. Afin de renforcer la trésorerie nécessaire à SERENIPAY dans le cadre de sa procédure de liquidation amiable, S-MONEY a consenti le 24/12/2020 à SERENIPAY un abandon partiel de la créance d'avance en compte courant que S-MONEY détenait contre SERENIPAY à cette

date, à concurrence d'un montant de 1 300 000 euros. **e-COTIZ.** En date du 29/09/2016, S-MONEY a acquis 54,69 % de la société e-COTIZ qui exploite la plateforme du même nom, pour un montant de 4 047 511 euros ; les frais d'acquisition représentent 126 020 euros. A fin 2020, le montant des avances en compte courant octroyées par S-MONEY à LAKOOZ, e-COTIZ, SERENIPAY et COLLECTONLINE s'élève respectivement à 34 Keuros, 5 889 Keuros, 2 301 Keuros et 434 Keuros. **Note 4. Immobilisations et amortissements. 1. Nature des immobilisations.** Les typologies d'immobilisations de S-MONEY sont principalement : des logiciels programmes informatiques ; du matériel de bureau informatique ; du mobilier. **2. Seuil de comptabilisation des immobilisations.** Les éléments non significatifs peuvent ne pas être comptabilisés à l'actif du bilan. Dans ce cas, ils sont comptabilisés en charges de l'exercice. En l'absence de précision comptable sur les modalités d'application des textes, ce sont les seuils fiscaux qui sont, en pratique, appliqués. A rappeler qu'il faut que les dépenses en cause, même si elles n'atteignent pas les seuils fiscaux, ne soient pas d'un montant jugé significatif pour l'entreprise considérée. **Seuils fiscaux.** Les entreprises peuvent comprendre, parmi leurs charges immédiatement déductibles, le prix d'acquisition de certains biens n'excédant pas la valeur unitaire de 500 euros HT. La tolérance concerne également les achats de meubles « meublants » effectués en petit nombre d'unités et résultant du renouvellement courant du mobilier installé, mais n'est pas applicable à l'équipement initial ni au renouvellement complet de ce mobilier, même si la valeur de chaque meuble est inférieure à 500 euros HT. Toutefois, l'administration ne remet pas en cause la déduction lorsque le total des acquisitions de l'exercice n'excède pas cette limite. **3. Immobilisations incorporelles.** Les logiciels et programmes informatiques sont évalués à leur coût d'acquisition mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Les logiciels métiers créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût de développement qui regroupe des dépenses environnées des prestataires externes et des frais liés au personnel directement affecté à leur développement. Pendant la phase de développement ces dépenses sont enregistrées au compte d'immobilisations en cours, elles sont transférées dans le compte d'immobilisations à amortir dès que le projet est mis en service. Au cours de l'exercice 2020, S-MONEY a enregistré des dépenses de développement en immobilisations en cours pour un montant de 5 979 Keuros concernant intégralement le projet XPollens (lot 1) qui sera activé en janvier 2023. Les immobilisations incorporelles mises en service sont amorties sur la durée de leur utilisation dans l'entreprise. **4. Evaluation des immobilisations corporelles.** La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. **5. Amortissements et dépréciations.** Les amortissements sont calculés, suivant la méthode linéaire, sur la durée de vie probable des actifs concernés : Logiciels et programmes informatiques : 3 à 10 ans, Matériel de bureau et informatique : 3 ans, Mobilier : 7 ans. **Note 5. Autres crédits et débiteurs divers.** Les autres actifs et passifs divers de S-MONEY sont ventilés en fonction de la nature et de la durée de chacun. La variation des autres actifs entre 2019 et 2020 (- 7,5 Meuros) s'explique principalement par le recouvrement de créances clients réalisés au cours de l'année et la réduction des délais d'encaissement (- 5,5 Meuros), et d'autre part par le remboursement du crédit de TVA obtenu en octobre 2020 (3,5 Meuros). La variation des autres dettes entre 2019 et 2020 (- 3,5 Meuros) s'explique principalement par l'augmentation de capital effectuée en décembre 2020 partiellement libérée par compensation des créances de compte courant détenues par NATIXIS PAYMENT HOLDING. **Note 6. Comptes de régularisation. Charges constatées d'avance.** Elles sont essentiellement constituées de l'étalement prorata temporis de contrats fournisseurs à long terme, payés d'avance, et en particulier le loyer facturé trimestriellement en terme à échoir. **Note 7. Provisions.** Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges directement liés ou non liés à des opérations bancaires au sens de l'article L. 311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L. 311-2 de ce même code, nettement précisées quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. A moins d'être couverte par un texte spécifique, la constitution de telles provisions est subordonnée à l'existence d'une obligation **Note 3bis. Actif - Tableau des filiales et participations.**

Renseignements concernant les filiales et participations	Capital	Rés. et reports à nouv. avant affect. du résul.	Titres détenus	Quote-part du capital détenu	Val. cptables des tit. dét.		Prêts et avances consentis	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires HT	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés	Obs.
					Brute	Nette						
<b>Filiales détenues à + de 50 % :</b>												
- LAKOOZ .....	281 751	2 842 330	271 921	96,51 %	19 273 656	19 273 656	34 346	na	4 617 221	- 337 811	na	na
- SERENIPAY en liquidation (*) .....	70 981	- 1 255 491	56 716	79,90 %	2 085 294	- 2 301 116	na	na	67 469	- 2 048 271	na	na
- e-COTIZ .....	7 725	na	42 254	54,69 %	4 173 531	4 173 531	5 888 700	na	na	na	na	na

(\*) SERENIPAY : CA et résultat au 31/12/2017 (à l'exception de la valeur des titres), les comptes seront arrêtés à la date de dissolution de la société de liquidation. e-COTIZ : Les éléments au 31/12/2020 ne sont pas communiqués à ce jour.

**Note 4. Actif - Immobilisations corporelles et incorporelles.** Incorporelles et Total immobilisations en cours, 31/12/2020 : 6 617 323, 31/12/2019 : 614 760, Logiciels et programmes informatiques, 31/12/2020 : 7 590 192, 31/12/2019 : 7 715 812, Amortissements/immobilisations incorporelles, 31/12/2020 : - 5 171 976, 31/12/2019 : - 3 434 695, Total immobilisations incorporelles, 31/12/2020 : 2 418 216, 31/12/2019 : 4 281 117, Matériel de bureau, informatique et mobilier, 31/12/2020 : 496 235, 31/12/2019 : 287 797, Amortissements/immobilisations corporelles, 31/12/2020 : - 155 062, 31/12/2019 : - 36 699, Total immobilisations corporelles, 31/12/2020 : 341 172, 31/12/2019 : 251 098.

Variation des valeurs brutes	Valeurs brutes début exercice	Acquis. apports, créations, virements	Dim. par cessions mises HS	Valeurs brutes fin d'exercice
Log. et programmes info. (1) ....	7 715 812	136 222	261 842	7 590 192
Immobilisations en cours (2) ....	614 760	6 002 564	-	6 617 323
<b>TOTAL IMMOB. INC.</b>	<b>8 330 571</b>	<b>6 138 786</b>	<b>261 842</b>	<b>14 207 515</b>
Mat. de bur., info. et mob. ....	287 797	208 438	-	496 235
<b>TOTAL IMMOB. CORP.</b>	<b>287 797</b>	<b>208 438</b>	<b>-</b>	<b>496 235</b>
<b>TOTAL DES VAL. BRUTES</b>	<b>8 618 368</b>	<b>6 347 224</b>	<b>261 842</b>	<b>14 703 750</b>

1) Dont 261 842 euros de mises au rebut de 64 immobilisations incorporelles acquises en 2016 et 2017, pour une valeur nette comptable de 683 euros. (2) Dont 5 979 364 euros de nouvelles immobilisations incorporelles en cours liées au projet XPollens. **Variation des amortissements.** Logiciels et programmes informatiques et Total immobilisations incorporelles, Valeurs des amortissements début d'exercice : - 3 434 695, Diminutions par cessions mises hors service : 261 159, Augmentations de l'exercice : - 1 998 441, Valeurs des amortissements fin d'exercice : - 5 171 976, Matériel de bureau, informatique et mobilier et Total immobilisations corporelles,

envers un tiers à la clôture et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers. Les provisions comprennent les indemnités de fin de carrière versées lors de départs à la retraite ainsi que les compléments de retraites versées à certains salariés. La provision pour indemnités de départ à la retraite est basée sur la méthode rétrospective des unités de crédit projetées. Elle retient comme base de salaire le salaire de fin de carrière et les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée. Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de P.B.O. (Projected Benefit Obligation). La P.B.O. représente la valeur actuelle probable des droits acquis, de façon irrémédiable ou non, évalués en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de turnover et de survie. Au compte de résultat, ces provisions sont portées en poste frais de personnel. **Note 8. Capitaux propres hors FRBG.** En décembre 2020, le capital social de la Société S-MONEY a été augmenté de 16 926 228 euros, pour le porter de 47 501 357 euros à 64 427 585 euros, par la création et l'émission de 16 926 228 nouvelles actions de 1 euro, assorties d'une prime d'émission de 0,22 euro par action, soit une prime d'émission totale de 3 723 770 euros.

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.** Une convention d'intégration fiscale a été signée le 19/03/2017 entre NATIXIS et la société. Cette convention a pris effet le 01/01/2017. La filiale intégrée verse à la société NATIXIS, à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat et/ou sa plus-value nette à long terme de l'exercice si elle était imposable distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation, notamment de déficits, dont elle aurait bénéficié en l'absence d'intégration. Le résultat fiscal de S-MONEY en 2020 est déficitaire de 13 826 110 euros, portant le déficit fiscal cumulé à 34 646 959 euros. En conséquence, il n'y a aucun impôt sur les sociétés à payer au titre de cet exercice. S-MONEY dispose dans ses comptes d'un solde débiteur au titre des crédits d'impôt compétitivité emploi de 2017 et 2018, pour un montant total de 33 171 euros. Par ailleurs, S-MONEY dispose dans ses comptes d'un solde débiteur au titre des crédits d'impôt recherche relatifs aux exercices 2019 et 2020, pour un montant total de 564 004 euros. **Effectif de fin de période (CDI + CDD + Contrats de professionnalisation).** Le nombre de salariés est de 63 à fin 2020, représentant 62,1 ETP. **Rémunération des dirigeants responsables.** Aucune rémunération n'a été versée en 2020 aux dirigeants. **Transactions entre parties liées.** Les transactions entre parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché. **Honoraires des Commissaires aux comptes.** Conformément au Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes modifié par le décret n° 2020-292 du 21/03/2020, les honoraires des Commissaires aux comptes facturés au titre du contrôle légal des comptes de l'année 2019 ressortent à 27 000 euros HT. Au titre de 2020, 24 480 euros HT ont été comptabilisés.

**NOTES SUR LES POSTES DU BILAN (en euros). Note 1. Créances et dettes envers les établissements de crédit. Actif.** 31/12/2020. A moins d'un mois et total. Créances sur les établissements de crédit, Comptes à vue : 66 453 747, Dont compte de cantonnement : 44 728 464, Dont compte de règlement : 5 359 320, Dont compte courant : 16 202 874, Total brut et net : 66 453 747. **Passif. Néant.** **Note 2. Situation encours de paiement et de monnaie électronique. Actif.** Créances douteuses (brut), 31/12/2020 : 2 155 853, 31/12/2019 : 2 032 514, Dépréciations, 31/12/2020 : - 145 129, 31/12/2019 : - 1 046 635 (1), Opérations avec la clientèle, 31/12/2020 : 2 010 724, 31/12/2019 : 985 879. **Passif. Encours de monnaie électronique, Résidents, Métropole et Total encours acquis par la clientèle, 31/12/2020 : 52 243 636, 31/12/2019 : 59 374 459. (1) Dont 939 067 euros de reprises de provisions sur impayés 2018 et 2019 recouvrés courant 2020.** **Note 3. Actif - Parts dans les entreprises liées.** Parts dans des entreprises non financières et Total immobilisations financières, 31/12/2020 : 29 803 813, 31/12/2019 : 27 130 866. **Variation des immobilisations financières.** Parts dans des entreprises non financières (1) et Total immobilisations financières, Valeurs nettes début d'exercice : 27 130 866, Acquisitions apports, création, virements : 2 672 946, Valeurs nettes fin d'exercice : 29 803 813. (1) Dont 962 316 euros d'acquisition de titres LAKOOZ et 1 683 793 euros d'avances en compte courant e-COTIZ.

Valeurs des amortissements début d'exercice : - 36 699, Augmentations de l'exercice : - 118 363, Valeurs des amortissements fin d'exercice : - 155 062, Total des amortissements, Valeurs des amortissements début d'exercice : - 3 471 394, Diminutions par cessions mises hors service : 261 159, Augmentations de l'exercice : - 2 116 804, Valeurs des amortissements fin d'exercice : - 5 327 038. **Note 5. Autres créances et dettes.**

Etat des autres créances et stocks	31/12/2020		
	A 1 an au +	A + de 1 an	Total
Actif circulant :			
- Débiteurs divers .....	3 251 211	577 033	3 828 244
- Clients et comptes rattachés (1) .....	2 118 629	-	2 118 629
- Personnel et comptes rattachés .....	553	-	553
- Etat - Impôts, taxes et versements (2) .....	1 132 029	577 033	1 709 062
- Groupe et associés (3) .....	766 785	-	766 785
<b>TOTAL BRUT ET NET</b>	<b>4 017 996</b>	<b>577 033</b>	<b>4 595 029</b>

**Etat des autres dettes.** 31/12/2020. A 1 an au plus et total. Fournisseurs et comptes rattachés (4) : 3 795 217, Personnel et comptes rattachés (5) : 655 598, Dont prélevement à la source : 25 927, Sécurité sociale et autres organismes : 190 106, Autres impôts, taxes et assimilés (6) : 816 795, Groupe et associés (7) : 1 886 976, Total : 7 344 692. (1) Dont 1 129 086 euros de créances Groupe. (2) Créances sur Etat supérieur à 1 an : CICE 2018 = 13 029 euros ; CIR 2019 + 2020 = 564 004 euros. (3) SEP Collect.Online. (4) Dont 1 117 714 euros de dettes Groupe. (5) Dont provisions pour charges à payer congés payés/RTT = 604 289 euros. (6) TVA collectée non réglée. (7) Dont : SEP Collect.Online = 867 160 euros ; compte courant NPH = 1 019 816 euros. **Note 6. Comptes de régularisation.** 31/12/2020. Charges constatées d'avance (1) et Total actif : 228 634. (1) Dont charge constatée d'avance sur loyer immobilier T1/2021 = 195 181 euros. **Note 7. Provisions pour risques et charges.** Indemnités départ à la retraite, 31/12/2019 : 40 181, Reprises

et utilisations : - 40 181, Dotations et 31/12/2020 : 91 218, Autres provisions pour risques et charges (1), Reprises et utilisations : - 26 667, Dotations : 80 000, 31/12/2020 : 53 333, Total, 31/12/2019 : 40 181, Reprises et utilisations : - 66 848, Dotations : 171 218, 31/12/2020 : 144 551. (1) Litige commercial 80 000 euros avec échéancier de remboursement de créance. **Note 8. Variation des capitaux propres et assimilés.** Le capital de S-MONEY est composé de 64 427 585 actions de 1 euro au 31/12/2020. Chaque action confère un droit de vote à son détenteur. Le capital de S-MONEY est détenu à 100 % par NATIXIS PAYMENT HOLDING.

	31/12/2019	Affectation du résultat	Aug.	Résultat de l'exercice	31/12/2020
Capital.....	47 501 357	-	16 926 228	-	64 427 585
Primes d'émis....	36 891 941	-	3 723 770	-	40 615 711
Report à nouv....	- 25 755 482	- 14 029 101	-	-	- 39 784 583
Résul. de l'exer...	- 14 029 101	14 029 101	-	- 12 522 936	- 12 522 936
<b>TOTAL</b>	<b>44 608 715</b>	<b>-</b>	<b>20 649 998</b>	<b>- 12 522 936</b>	<b>52 735 778</b>

#### NOTES SUR LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT (en euros).

Note 9. Détail du produit net bancaire	31/12/2020		31/12/2019	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Int. et produits assimilés : Op. avec les éts de crédit .....	-	- 96 997	-	- 128 364
<b>TOTAL NET DES PRODUITS ET CH. D'INT. ET ASSIMILES</b>	<b>- 96 997</b>		<b>- 128 364</b>	
Commissions et frais : Moyens de paiement.....	4 700 988	- 2 004 497	8 217 346	- 3 051 217
<b>TOTAL NET DES COMMISSIONS ET FRAIS</b>	<b>2 696 490</b>		<b>5 166 129</b>	
Aut. résul. d'expl. bancaire....	-	- 108 076	0	0
<b>PRODUIT NET BANCAIRE....</b>	<b>2 491 417</b>		<b>5 037 765</b>	

**Note 10. Détail du résultat d'exploitation.** Produits et charges. Produit net bancaire, Total, 31/12/2020 : 2 491 417, 31/12/2019 : 5 037 765, Charges générales d'exploitation, Total, 31/12/2020 : - 12 420 023, 31/12/2019 : - 13 070 744, Dont frais de personnel, 31/12/2020 : - 4 821 477, 31/12/2019 : - 2 568 071, Dont impôts et taxes liés aux rémunérations, 31/12/2020 : - 75 911, 31/12/2019 : - 23 853, Dont sous-traitance, 31/12/2020 : - 7 516 102, 31/12/2019 : - 7 965 099, Dont autres personnels extérieurs, 31/12/2020 : - 2 715 389, 31/12/2019 : - 1 354 318, Dont autres charges d'exploitation, 31/12/2020 : 2 708 856, 31/12/2019 : - 1 159 403, Dotation nette aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles, 31/12/2020 : - 2 116 804, 31/12/2019 : - 2 664 895, Résultat brut d'exploitation, 31/12/2020 : - 12 045 410, 31/12/2019 : - 10 697 874, Coût du risque, 31/12/2020 : 543 340, 31/12/2019 : - 1 132 050, Résultat d'exploitation, 31/12/2020 : - 11 502 070, 31/12/2019 : - 11 829 924, Gains ou pertes sur actifs immobilisés, 31/12/2020 : - 683, 31/12/2019 : - 1 983 882, Résultat courant avant impôt, 31/12/2020 : - 11 502 753, 31/12/2019 : - 13 813 805, Résultat exceptionnel, 31/12/2020 : - 1 462 227, 31/12/2019 : - 389 466, Impôt sur les bénéfices, 31/12/2020 : 442 044, Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées, 31/12/2019 : 174 171, Résultat net, 31/12/2020 : - 12 522 936, 31/12/2019 : - 14 029 101.

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE.** L'associée unique décide d'affecter la totalité de la perte de l'exercice d'un montant de 12 522 936 euros au compte de report à nouveau déficitaire qui se trouve ainsi porté de - 39 784 583 euros

à - 52 307 519 euros après affectation. L'associée unique prend acte que la société n'a versé aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

**EXTRAIT DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES. Opinion.** En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'Associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société S-MONEY relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. **Fondement de l'opinion. Référentiel d'audit.** Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. **Indépendance.** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de notre rapport. **Justification des appréciations.** La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits. C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment concernant la valorisation des titres de participation. Comme indiqué dans la note 3 de l'annexe aux comptes annuels, les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31/12/2020 s'établit à 29,8 Meuros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'inventaire estimée selon les modalités décrites en annexe. Nous avons examiné la méthodologie retenue et ses modalités de mise en œuvre, nous avons apprécié les hypothèses clés utilisées pour la détermination de la valeur d'inventaire, et vérifié que l'information donnée dans les notes 3 de l'annexe aux comptes annuels est appropriée. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. **Vérifications spécifiques.** Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique. Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce. Fait à Neuilly-sur-Seine, le 6 mai 2021, Le Commissaire aux comptes, PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT : Jean-Paul COLLIGNON.

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social.